

Motion 2443

Coup de massue sur la « valeur locative » : un moratoire pour les petits contribuables

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l’accession à la propriété de son propre logement doit être encouragée ;
- que, suite à une information de 2007, l’administration fiscale cantonale a décidé d’augmenter la « valeur locative » de 7,9% à partir de la déclaration d’impôts 2017 ;
- que cette somme apparaît contestable au moment où les taux d’intérêt sont au plus bas ;
- que cette ponction sur des contribuables, dont certains sont modestes, n’est pas tolérable ;
- que cette hausse d’impôt préfigure d’autres mauvaises surprises,

invite le Conseil d’Etat

à établir un moratoire sur la « valeur locative », en gelant son montant pour le garder identique à celui de l’année 2016.